



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 72078

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les missions et les responsabilités des secrétaires des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Les secrétaires exerçant en IFSI assurent des missions et des fonctions spécifiques d'agent ou d'adjoint administratif de gestion des concours et des examens, de régisseur de recettes. Des disparités de statuts sont relevées au sein de cette profession : certaines ont le grade d'agent, d'autres celui de secrétaire médicale ou d'adjoint administratif. Les déroulements de carrière de ces agents sont ainsi éloignés des autres catégories de personnel des centres hospitaliers. Malgré la charge de travail croissante résultant de la hausse du quota des étudiants et des aides-soignants dans les IFSI, la fonction de secrétaire n'a pas été revalorisée et les effectifs sont restés inchangés. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de revaloriser la fonction de secrétaire dans les IFSI.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72078

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 262